

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DAC 389 Subvention à l'association Artistes à la Bastille (11 e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association Artistes à la Bastille ;

Vu l'avis du conseil du 11^e arrondissement en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 9.000 euros est attribuée à l'association Artistes à la Bastille dont le siège social est situé 8 rue du Général Renault (11^e), au titre de ses activités 2011. D04090 16948 2011_02699

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 9.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2011 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.